



Cette date nous parle à tous : pour les jeunes, elle est synonyme de jour férié et s'apparente donc à la possibilité de faire une grasse matinée, l'école étant fermée ; pour les anciens, elle renvoie au jour où, il y a maintenant plus d'un siècle, la Première Guerre mondiale a pris fin. Pourtant, l'armistice signé le 11 novembre 1918 « *était prévu pour durer 36 jours, puis il a ensuite été renouvelé. La guerre ne s'est terminée officiellement qu'avec la série de traité de Paix, qui se sont succédés à partir de 1919* »¹. On lui attribue de facto ce statut puisque, de tous les armistices qui ont été signés pendant cette guerre², celui du 11 novembre demeure le plus important car il s'agit en réalité du dernier. Toutefois, il convient de rappeler que l'« armistice » désigne un « *accord de suspension des hostilités entre deux armées afin de préparer la paix* ».



Où l'armistice a-t-il été signé ? Il a été signé dans la voiture 2419D de la Compagnie des wagons-lits, plus communément appelée le « Wagon de l'Armistice ». Cette voiture se situait au carrefour de Rethondes dans la forêt de Compiègne (Oise). Elle a été réquisitionnée par l'armée française en septembre 1918. Elle sera par la suite transformée en wagon-restaurant à l'intérieur du wagon de commandement du Maréchal Foch. D'après le Général Weygand, le Maréchal Foch a choisi ce lieu parce que : « *Maintes fois pendant la guerre, il avait établi dans son train son poste de commandement. C'est à son poste de commandement que les parlementaires viendraient donc se présenter à lui. La solitude du lieu assurera le calme, le silence, l'isolement, le respect de l'adversaire...* »³.

¹ REYNARD François, « On déconstruit 5 idées fausses sur l'armistice du 11 novembre 1918 », L'OBS [en ligne], 11 novembre 2019, disponible sur <<https://www.nouvelobs.com/histoire/20191111.OBS20947/on-deconstruit-5-idees-faussees-sur-l-armistice-du-11-novembre-1918.html>>, (consulté le 09/11).

² L'armistice du 11 novembre 1918 a été précédé de l'armistice du 29 septembre 1918 signé à Thessalonique, de l'armistice du 30 octobre 1918 signé à Moudros et de l'armistice du 3 novembre 1918 signé à la Villa Giusti. Ces trois armistices ont été signés avec la Triple Entente (France, Grande-Bretagne et Etats-Unis) respectivement par la Bulgarie, l'Empire Ottoman et l'Autriche-Hongrie.

³ CHOFFAT Axelle, « Armistice 1918 : définition, signature... Tout savoir sur un évènement clé de l'histoire », L'internaute [en ligne], 4 décembre 2019, disponible sur <https://www.linternaute.fr/actualite/guide-histoire/1749725-armistice-1918-un-evenement-cle-de-l-histoire-tout-savoir/>>, (consulté le 09/11).

Qui a assisté à la négociation de cet accord ? Du côté de la Triple Entente, on retrouve le Maréchal Ferdinand Foch, commandant suprême des forces alliées ; le Général Weygand, chef d'Etat major de Foch ; l'Amiral Wemyss, représentant britannique, ainsi que le Contre-Amiral Hope, adjoint du chef d'Etat-major de la Marine britannique (aussi appelé *First Sea Lord*). Du côté allemand, on retrouve Matthias Erzberger, représentant du gouvernement allemand, lequel a été assisté par le comte Alfred von Oberndorff, représentant des Affaires étrangères allemandes, et par deux conseillers militaires : le *Generalmajor* Winterfeldt de l'Armée impériale et le Capitaine de vaisseau Vanselow de la Marine impériale.

Cet accord a été signé le 11 novembre 1918 à 5h15 du matin. Sa signature sera suivie d'un cessez-le-feu, le même jour, à 11h. Comme précisé dans le document ci-joint, l'accord est composé de différentes clauses. Parmi les plus importantes, il y a notamment l'obligation faite aux Allemands d'évacuer les pays envahis (Belgique, France, Luxembourg), ce qui signifie la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France. L'accord ordonne également le rapatriement immédiat et sans réciprocité de tous les prisonniers de guerre des Alliés et des Etats-Unis. Le rapatriement des prisonniers de guerre allemands ne sera pas organisé avant la conclusion des préliminaires de paix.



Comment la signature de cet accord a-t-elle été accueillie en France ? Elle a fait grand débat. En effet, Raymond Poincaré, alors Président de la République française, et le Général Philippe Pétain auraient préféré profiter de l'avantage militaire français pour chasser les Allemands des territoires occupés voire envahir l'Allemagne. Georges Clémenceau, alors chef du gouvernement, et le Maréchal Foch, pour leur part, « *ne croient pas l'armée française capable de se battre encore longtemps et souhaitent en finir au plus vite* »⁴.

⁴ LARANE André, « 11 novembre 1918, Un armistice met fin à la Grande Guerre », Hérodote [en ligne], disponible sur < https://www.herodote.net/11_novembre_1918-evenement-19181111.php >, (consulté le 09/11).

Pourquoi le 11 novembre fait-il l'objet de commémorations en France ? Il faut savoir que l'édification de monuments dédiés aux morts et l'organisation de fêtes en leur mémoire remontent bien avant la Première Guerre mondiale. En effet, cette coutume est apparue après la guerre franco-allemande de 1870. A partir de cette date, de nombreux monuments à la mémoire des morts ont été édifiés. Aussi, l'inauguration de ces monuments étaient l'occasion d'organiser des fêtes civiques, appelées « fêtes de la Revanche ». Cette pratique sera républicanisée par la loi du 4 avril 1873 relative à la conservation des tombes des soldats morts pendant la dernière guerre. Son article premier dispose que : « *Les terrains dépendant des cimetières communaux qui servent actuellement à l'inhumation des soldats français ou allemands morts pendant la dernière guerre, et les terrains qui seraient ultérieurement requis dans le même but seront, sur la demande du préfet, cédés à l'Etat au prix du tarif en vigueur pour les concessions perpétuelles. [...]* ». Autrement dit, l'Etat français a acheté des parcelles de cimetières et/ou a exproprié des terrains où se trouvaient des tombes de soldats.

En France, toutes les tombes ont ainsi été garnies d'un entourage en fonte selon le modèle imposé par l'Etat avec une plaque portant la mention « Tombes militaires – Loi du 4 avril 1873 ». Au total, entre 1873 et 1878, l'Etat français a financé l'aménagement de 87 396 sépultures réparties sur 1 438 communes et 36 départements.



En 1920, il apparaît donc tout aussi naturel de rendre un hommage aux soldats de la Grande Guerre morts pour la France mais non identifiés. Il va sans dire que ce sont majoritairement les anciens combattants qui vont imposer le 11 novembre comme fête nationale.



Cette volonté sera tout de même suivie par l'Etat comme on a pu le voir avec le placement, le 11 novembre 1920, de la dépouille d'un soldat non identifié dans l'une des chapelles de l'Arc de triomphe. Il s'agit du premier hommage au Soldat inconnu.

C'est suivant cette même logique que, le 24 octobre 1922, sera adoptée la loi fixant au 11 novembre la commémoration de la victoire et de la paix. Aussi, le 11 novembre 1923, André Maginot, ministre de la Guerre, allumera la première flamme du souvenir. En 1923, on assiste également à l'érection d'un monument aux morts dans chaque commune de France autour duquel chaque municipalité est sommée d'organiser une cérémonie du 11 novembre telle qu'on la connaît aujourd'hui avec un cortège, des associations patriotiques, des enfants des écoles, de la population, de la musique, un dépôt de gerbes etc.

Qu'est devenue la commémoration du 11 novembre ? Cette commémoration sera étendue par la loi du 20 février 2012 qui fait du 11 novembre une journée « de commémoration de la Grande Guerre et de tous les morts pour la France ». En effet, « Prenant en considération les éléments de contexte nouveaux que sont la disparition progressive des témoins directs des conflits mondiaux et la participation d'un public qui n'est plus acteur des faits commémorés, mais aussi la demande de reconnaissance des familles des militaires morts en opération extérieure et de leur hiérarchie, et enfin la nécessité de redonner une plus grande lisibilité aux journées nationales, moyen important de transmission des valeurs de la République, le Président de la République a exprimé le 11 novembre 2011 sa volonté de faire du 11 novembre un jour de mémoire de tous les morts pour la France, tout en maintenant les journées de commémoration propres à chacun des conflits »⁵.

Lors de cette commémoration, le Président de la République suit désormais un rituel classique : il dépose tout d'abord une gerbe tricolore devant la statue de Georges Clémenceau ; puis, il remonte les Champs Elysées en étant escorté par les cavaliers de la Garde Républicaine ; il passe ensuite les troupes en revue sur la place Charles De Gaulle ; enfin, il se recueille sur la tombe du Soldat inconnu désormais située sous l'Arc de triomphe. Dans toutes les communes de France, la commémoration est quant à elle similaire à celles organisées dès les années 1920.



« La politique de commémoration est un vecteur privilégié de transmission des valeurs qu'une nation choisit de mettre en avant et, à ce titre, l'un des piliers du devoir de mémoire. »⁶

⁵ Sénat, Projet de loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France [en ligne], disponible sur < <https://www.senat.fr/rap/111-262/111-2621.>>, (consulté le 09/11).

⁶ ACCOYER Bernard, rapport d'information n°1262, « Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée », Assemblée nationale, p. 108.